



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pas de masques pour les travailleurs au contact du public

Question écrite n° 27717

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'approvisionnement en masques des travailleurs au contact du public. Le docteur Philippe Juvin a rappelé que les masques sont une mesure de protection nécessaire dans la lutte contre le coronavirus. Leur port est notamment obligatoire en Corée du Sud, pays cité en exemple par l'OMS pour l'efficacité de ses mesures destinées à ralentir la progression de l'épidémie de Covid-19. Pourtant, Mme la porte-parole du Gouvernement persiste à affirmer que les masques ne sont pas utiles si l'on n'est pas malade soi-même. Difficile à savoir si l'on ne présente pas les symptômes du Covid-19 tout en étant contagieux. Il faudrait donc équiper urgemment les personnels soignants, mais aussi les personnes qui continuent à travailler au contact du public, à commencer par les commerçants, caissiers et caissières. Il lui demande si les masques ont été commandés et si des usines françaises ont été sollicitées pour en fabriquer. Il lui demande aussi où est passé le stock stratégique d'un milliard et demi de masques que la France possédait au début des années 2010 et pourquoi l'État ne l'a pas renouvelé.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27717

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2305

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)